

**AR Prefecture**

063-216300566-20240216-2024\_17-DE  
Reçu le 22/02/2024  
Publié le 22/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE**

Nombre de  
membres :

**Séance du 16 février 2024**

En exercice	10
Présents	9
Procurations	0
Votants	9

L'an **deux mille vingt-quatre** le **vendredi 16 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Date de la  
Convocation :  
09/02/2024

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Absents ayant donné procuration :

VOTES :  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

Absent : M. GUILLY Philippe

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération  
N°2024\_17**

Vu la délibération 2024\_16 souscrivant un forfait annuel jusqu'à 2 évènements avec la SACEM ;

Objet :  
**Délégation du Maire  
aux associations  
pour l'organisation  
d'évènements sur la  
commune**

Considérant l'organisation de deux évènements, à savoir : la fête patronale du 6 au 7 juillet 2024 et un repas campagnard dansant du 28 juillet 2024 ;

Considérant que ces 2 évènements diffusent de la musique attractive ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ➔ Décide de mandater le Comité de des fêtes pour l'organisation de la fête patronale ;
- ➔ Décide de mandater l'Association pour le jumelage de Brousse – Ville-le-Marcelet pour l'organisation du repas campagnard dansant.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 22/02/2024  
et publication le 23/02/2024

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

